



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2018 – 051 du 19 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,  
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

### **OBJET : Service Développement Economique - Attribution de subventions au profit des trois Unions Commerciales et Artisanales présentes sur le territoire.**

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne le rôle et les actions menées par le service développement économique pour la dynamisation du tissu commercial et artisanal du territoire.

Monsieur le Président expose ensuite le programme d'actions défini et arrêté au titre de l'appel à projets FISAC 2017 pour lequel l'intercommunalité a reçu une aide financière dans le cadre du Fonds d'Investissement pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC collectif).

Monsieur le Président énumère les actions inscrites :

- Recruter un animateur du tissu commercial et artisanal,
- Fédérer les 3 unions commerciales et artisanales du Sud-Artois,
- Coacher des unions commerciales et artisanales du Sud-Artois réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Apporter une aide directe à la rénovation et la mise en conformité des commerces de proximité,
- Procéder à l'installation de panneaux signalétiques pour les circuits courts,
- Créer une halle couverte,
- Mettre en place de distributeurs automatiques,
- Organiser des événements pour mettre en avant les artisans et commerçants.
- Mettre en place un observatoire des acteurs économiques

Monsieur le Président expose ensuite que les Unions Commerciales et Artisanales présentes sur le territoire (BAPAUME, Groupement d'ACHIET-LE-GRAND et CROISILLES) suivent un « coaching » réalisé avec les concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie et le cabinet Nomad Formation. Ce coaching a pour objectif de fédérer les trois unions et de les amener à travailler sur des actions mutualisées couvrant l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président précise que le coût réel de la formation s'élève à 2 370 € TTC par association, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Régional dans le cadre du Programme Régional Commerce prennent en charge la dépense à hauteur de 2 050 € TTC.

Monsieur le Président propose de prendre en charge le solde de cette opération en versant à chaque association une subvention d'un montant de 320 € représentant une enveloppe de 960 €.

Monsieur le Président propose de confirmer l'attribution d'une subvention de 320 € TTC à chaque Union Commerciale et Artisanale du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention de 320 € aux trois unions commerciales et artisanales présentes sur le territoire (Union commerciale et artisanale de Bapaume, du groupement d'Achiet le Grand et de Croisilles) ;
- d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'intercommunalité fonction développement économique (Art 6574 – 90) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'attribution de ces subventions,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'exécution de la présente dans le cadre du budget primitif 2018 (budget principal).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 19/04/2018 et transmission  
en Préfecture le 19/04/2018

Le Président,

Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**

Jean-Jacques COTTEL.

2018-051 du 19/04/2018  
Développement Economique  
Subvention aux trois Unions  
Commerciales du Territoire.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018

Pour copie conforme



- Le 19/04/2018  
Jean-Jacques COTTEL, Président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S